



IME LES VALLEES

4 ter, rue des Vallées
91800 BRUNOY
Tél. : 01 60 46 58 18
Fax : 01 60 46 53 63
direction@ime-lesvallees.fr

ASSOCIATION D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

4 ter, rue des Vallées - 91800 BRUNOY
01 60 46 58 18
presidence@ades-asso.fr
www.ades-asso.fr

SESSAD DE L'YERRES

4 bis, rue des Vallées
91800 BRUNOY
Tél. : 01 60 47 83 95
Fax : 01 60 46 49 86
direction@sessad-de-lyerres.fr

Date de création du document : juin 2008

Dernière mise à jour : mars 2021

PLAN BLEU

STRUCTURATION			
IME les Vallées		SESSAD de l'Yerres	
Nombre d'usagers accueillis	56	Nombre d'usagers accueillis	25
Mode d'accueil	Externat	Mode d'accueil	Ambulatoire
Age des usagers	12-20 ans	Age des usagers	12-20 ans
Déficiência	DI	Déficiência	DI - TSA/TED
Nombre de professionnels	32	Nombre de professionnels	11
Nombre ETP total	27.26	Nombre ETP total	8.63
Nombre ETP médicaux et paramédicaux	4.05	Nombre ETP médicaux et paramédicaux	1.55
Nombre ETP administratif	3	Nombre ETP administratif	0.83
FINESS	910690049	FINESS	910002799
Classement ERP	ERP 5 ^{ème} Catégorie		Non concerné
Obligation vérification normes électriques	Annuelle		Non concerné
Espaces climatisés	Pôle restaurant ; atelier blanchisserie ; 1 groupe spécialisé	Espaces climatisés	Pas d'espaces climatisés

SOMMAIRE

Rôle des membres de la cellule de crise	Page 4
Déclenchement du PLAN BLEU	Page 5
Référents et circuit d'information	Page 6
Déclenchement de l'alerte	Page 7-8
Annuaire	Page 9
Plan Episode caniculaire	Pages 10-11
Plan Coupure électricité	Page 12
Plan Fuite de gaz	Pages 13-15
Plan Coupure d'eau potable	Page 16
Plan Incendie	Pages 17-18
Plan Alerte intrusion	Pages 19-21
Plan Inondation	Page 22
Plan Episode neigeux	Page 23
Plan Grève transport en commun	Page 24
Plan Vent violent	Page 25
Plan Evacuation générale	Page 26
Plan Alerte chimique	Page 27
Plan Epidémie grippale	Page 28
Plan Méningite à méningocoque	Page 29
Plan Tuberculose	Page 30
Plan Toxi-infection alimentaire	Page 31
Plan Légionellose	Page 32
Plan Epidémie gastroentérite	Page 33
Plan Gale	Page 34
Plan Teigne	Page 35
Plan Accident avec exposition au sang	Page 36
Plan Epidémie Coronavirus	Page 37
Plan Pandémie Coronavirus COVID 19	Pages 38-74
Listes des Maladies à Déclaration Obligatoire	Page 75-76

Rôle des membres de la cellule de crise	Membre de Cellule de Crise
Responsabilité générale du Plan Bleu, de son déclenchement, du suivi et de sa fin Mise en place de la Cellule de Crise Relations avec les autorités Relations avec les médias Transmission des fiches actions Mise en place de la formation du personnel Responsabilité des vérifications annuelles (système d'alarme, extincteurs, chaudières...) Consultation et prise en compte des alertes météo et veilles sanitaires Envisager la fermeture de l'établissement et/ou du service si nécessaire Evaluation du niveau d'urgence et appel des services de secours adaptés Repérage des jeunes les plus fragiles et surveillance de leur état	Le directeur ou son représentant
Repérage des jeunes les plus fragiles et surveillance de leur état Evaluation du niveau d'urgence et appel des services de secours adaptés Coordination médicale avec les hôpitaux, lien avec les médecins traitants Gestion du stock pharmaceutique, matériel de protection et vêtements Relation avec les familles des jeunes atteints (suivant le cas) Sensibilisation des personnels	Médecin Psychiatre Médecin Généraliste Infirmière
Répartition des personnels Répartition des jeunes pris en charge (avec l'équipe pluridisciplinaire) Rassurer les jeunes (avec l'équipe pluridisciplinaire) Surveillance des jeunes et déshabillage si nécessaire (avec l'équipe pluridisciplinaire) Information aux familles Organisation du retour des jeunes au domicile si nécessaire Pallier les absences éventuelles du personnel Distribution d'eau (avec l'équipe pluridisciplinaire) En cas de canicule, lieux climatisés (pôle restaurant de l'IME, atelier blanchisserie, groupe module 1 bâtiment en briques). Sous-sol du château.	Chef de service
Vérification des canalisations, des appareils Gestion des ouvertures et fermetures des portes Fermeture des fenêtres et volets	Agent technique
Permanence téléphonique Transmission des informations et rédaction des différents écrits. Consultation et prise en compte des alertes météo et veilles sanitaires	Secrétariat

Le Plan Bleu est déclenché.
La cellule de crise doit prendre contact avec la Direction dans les plus brefs délais.

CONSIGNES GENERALES DES APPELS RECUS

- ✓ Les personnes qui réceptionnent les appels doivent se plier strictement aux consignes édictées.
- ✓ Aucune information concernant le Plan Bleu ne doit être divulguée sans l'accord du directeur ou de la Cellule de Crise.
- ✓ Toute demande des familles doit être renvoyée **à la Cellule de Crise**.
- ✓ Les demandes d'informations émanant des Autorités (Préfecture, Gendarmerie, Pompiers...) ou de la presse doivent être dirigées vers la Cellule de Crise.

N° de la Cellule de Crise :
IME / SESSAD 06 70 49 86 42
IME – 01 60 46 58 18 / 06 70 49 28 25
SESSAD – 01 60 47 83 95 / 06 48 55 87 75

- ✓ La priorité doit être donnée aux communications « PLAN BLEU ».

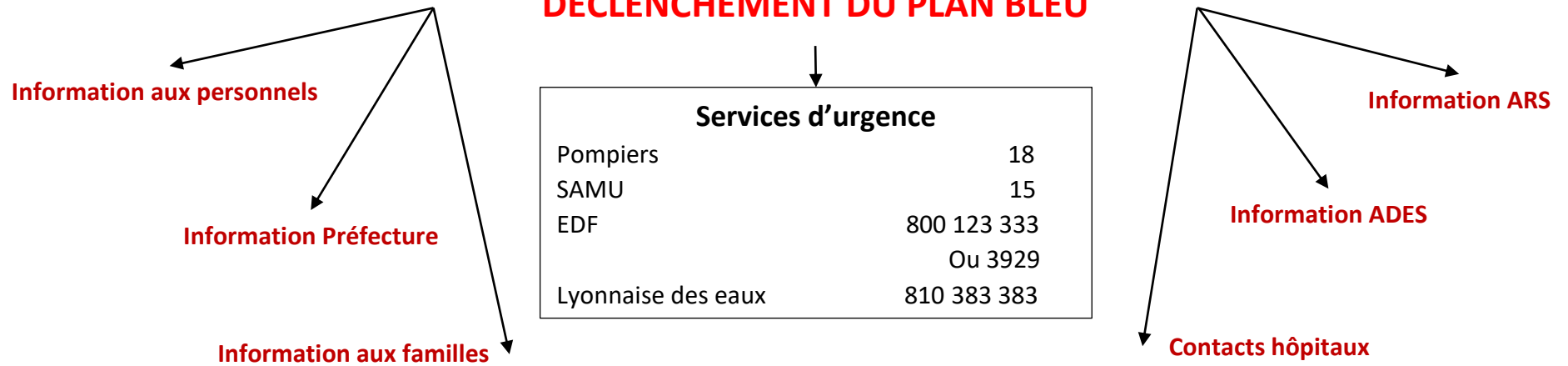
REFERENTS		
Jean-François LAURENT	Directeur	06 70 49 86 42 / 01 60 46 37 15 N° interne IME / SESSAD : 401
Mylène PROUHEZE	Chef de Service IME	01 60 46 33 82 / 06 70 49 28 25 / N° interne IME : 402
Poste vacant	Médecin Psychiatre IME	01 60 46 32 36 / N° interne IME : 465
Céline FONANT	Infirmière	01 60 46 58 18 / N° interne IME : 411
Valérie SPERINDE	Secrétariat IME	01 60 46 58 18 / N° interne IME : 399
Ernest EBONGUENG	Chef de Service SESSAD	01 60 47 93 02 / 06 48 55 87 75
Poste vacant	Médecin Psychiatre SESSAD	01 60 47 83 95
Anne GALLARATI	Secrétariat SESSAD	01 60 47 83 95 / N° interne SESSAD : 474
Jacques HAMEL	Agent technique IME SESSAD	06 87 09 47 98 / N° interne IME : 480
CIRCUIT DE CIRCULATION DE L'INFORMATION		
Jean-François LAURENT	Directeur	01 60 46 37 15 / 06 70 48 86 42 Mail : direction@ime-lesvallees.fr
Mylène PROUHEZE	Chef de Service IME	01 60 46 33 82 / 06 70 49 28 25 Mail : chefdeservice@ime-lesvallees.fr
Ernest EBONGUENG	Chef de Service SESSAD	01 60 47 93 02 / 06 48 55 87 75 Mail : chefdeservice@sessad-de-lyerres.fr
MAINTENANCE DU DOCUMENT		
La cellule de crise		
PLAN DE FORMATION		
Initiation aux premiers gestes de secours ; Formations incendie ; Sensibilisation des professionnels		
REFERENTS ACTION DE SIGNALEMENT ET DE PREVENTION		
Céline FONANT	Infirmière	01 60 46 58 18 / N° interne IME : 411 c.fonant@ime-lesvallees.fr
Isabelle MEILLAT	Médecin Généraliste IME	01 60 46 45 31 / 06 14 55 80 94 i.meillat@ime-lesvallees.fr

DECLENCHEMENT DE L'ALERTE



CELLULE DE CRISE
Information et décision des mesures à prendre

DECLENCHEMENT DU PLAN BLEU



DECLENCHEMENT DE L'ALERTE

INCIDENT DEPARTEMENTAL

PREFECTURE

ARS

CONSEIL GENERAL

DECLENCHEMENT DU PLAN BLEU

Mobilisation du personnel

Mobilisation des infrastructures

Information ADES

Information aux familles

ANNUAIRE

SERVICES D'URGENCE		SERVICES ADMINISTRATIFS	
Appel des secours	112	Direction Générale de la Santé	01 40 56 52 62
POMPIERS	18	Direction Générale de l'Alimentation	01 49 55 58 39
SAMU	15	A.R.S Délégation Départementale de l'Essonne	01 69 36 71 71
S.O.S. Médecins	01 69 25 91 91		Fax : 0160 77 78 48
Police	17	Préfecture de l'Essonne	01 69 36 71 71
Commissariat de Brunoy	01 60 47 91 50		Fax : 01 64 97 00 23
Centre anti-poison	01 40 05 48 48	Conseil Général	01 60 91 91 91
Centre hospitalier de Villeneuve Saint Georges	01 43 86 20 00		Fax : 01 60 79 23 76
EDF - GDF	810 383 383	I.N.P.E.S. (Institut National de prévention et d'éducation pour la santé)	01 49 33 22 22
Service des eaux	810 383 383		Fax : 01 49 33 23 90
		Mairie de Brunoy	01 69 47 84 84
		Inspection Académique	01 69 47 84 84
MEDECINS DE PROXIMITE		HOPITAL DE REFERENCE	
<u>Médecine générale :</u>		Hôpital de Villeneuve-st-Georges	01 43 86 20 00
MEILLAT Isabelle 06 14 55 80 94	01 60 46 45 31		
DELORME Bernard	01 60 46 59 41		
FOURNEL Elisabeth	01 60 46 91 40		
<u>Pharmacie</u> de la Mairie	01 60 46 03 13		

CANICULE

Causes	Effets	Mesures	Actions curatives	Vulnérabilité
Episode caniculaire 1/2.	<p>Risques de malaises.</p> <p>Risques de déshydratation.</p> <p>Risques de coupures d'eau et d'électricité.</p> <p>Risque de mortalité.</p> <p>Risques de coupures d'eau et d'électricité.</p>	<p>Prise de connaissance des alertes météo et alertes de veille sanitaire.</p> <p>Mise en place de thermomètre dans toutes les pièces ainsi qu'à l'extérieur.</p> <p>Mise en place d'une cartographie des pièces les plus chaudes et les moins chaudes des bâtiments.</p> <p>Stockage de bouteilles d'eau, brumisateurs, vaporisateurs à main.</p> <p>Stockage de ventilateurs.</p> <p>S'assurer des climatiseurs dans les véhicules de service.</p> <p>S'assurer de la bonne marche des brumisateurs.</p>	<p>Rassurer les jeunes et les maintenir au calme.</p> <p>Repérage des jeunes les plus fragiles et surveillance du comportement.</p> <p>Surveillance de la température des jeunes et déshabillage si nécessaire.</p> <p>Distribution et vérification de l'absorption d'eau.</p> <p>Activités adaptées : limiter voir supprimer tout efforts physiques.</p> <p>Aucune exposition solaire entre 11 heures et 16 heures.</p> <p>Fermeture des volets, stores, rideaux et fenêtres.</p> <p>Utilisation de la salle de restaurant et bâtiment extérieur (ateliers blanchisserie et pâtisserie) climatisés et du sous-sol du château et du SESSAD.</p> <p>Utilisation des brumisateurs extérieurs</p>	<p>Vulnérabilité des jeunes sous traitement anti-épileptique et/ou neuroleptique.</p> <p>Perturbation de la sensation de soif.</p> <p>Jeunes présentant des pathologies respiratoires ou cardiaques.</p> <p><u>Vulnérabilité des locaux :</u></p> <p>Absence de volets dans certains ateliers techniques.</p>

CANICULE

Causes	Effets	Mesures	Actions curatives	Vulnérabilité
<p style="text-align: center;">Episode caniculaire 2/2.</p>	<p>Risques de malaises.</p> <p>Risques de déshydratation.</p> <p>Risques de coupures d'eau et d'électricité.</p> <p>Risque de mortalité.</p> <p>Risques de coupures d'eau et d'électricité.</p>	<p>Vérification de l'état des tuyaux d'arrosage.</p>	<p>Suppression des sorties à l'extérieur.</p> <p>Arrêt des appareils électriques (ordinateurs, photocopieurs, fours, machines des ateliers menuiserie, pressing / blanchisserie, enseignement ménager...).</p> <p>Gestion des médicaments (perte d'efficacité des médicaments au-dessus de 24° ou 30°).</p> <p>Munir les jeunes de bobs ou casquette mouillés et organisation de jeux d'eau, à l'ombre.</p> <p>Aération des locaux tôt le matin par le personnel de service</p> <p>Non occupation des pièces des étages sous les toits.</p> <p>En cas d'alerte de niveau 4 : fermeture de l'établissement.</p>	

COUPURE D'ÉLECTRICITÉ

Causes	Effets	Mesures	Actions curatives
<p>Coupure générale non causées par l'établissement (Commune)</p>	<p>Eclairage.</p> <p>Alimentation.</p> <p>Risques sanitaires avec l'alimentation entreposée au congélateur et réfrigérateur.</p>	<p>Stock d'assiettes, de couverts et de verres jetables.</p>	<p>Si il fait froid, couvrir les jeunes (manteaux, pulls...).</p> <p>Distribution de boissons chaudes.</p> <p>Regroupement des jeunes et des professionnels.</p> <p>Rassurer les jeunes.</p> <p>Organiser le retour des jeunes au domicile si nécessaire.</p> <p>Prévenir la Mairie et EDF.</p> <p>Eviter d'ouvrir réfrigérateurs et congélateurs.</p> <p>A la fin de la coupure, vérification de la température des réfrigérateurs et congélateurs et élimination des produits si les conditions sanitaires ne sont pas respectées.</p>

FUIITE DE GAZ

Causes	Effets	Mesures	Actions curatives
<p>Fuite de gaz d'origine interne ou externe</p>	<p>Tous les bâtiments de l'établissement et du service ont comme source de chauffage le gaz de ville.</p> <p>Risque d'explosion</p> <p>Risque d'incendie</p> <p>Manque de chauffage.</p> <p>Manque d'eau chaude.</p>	<p>Contrôle annuel des installations de gaz.</p> <p>Stock de couverture de survie.</p>	<p>Affichage :</p> <p>Coupure d'urgence de l'alimentation en gaz très accessible : Vannes de coupure</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Devant le bâtiment principal pour la chaufferie principale (Entrée château) 2) Devant la porte chaufferie des bâtiments extérieurs. 3) Au sous-sol pour le SESSAD. <p>Fermer l'arrivée du gaz</p> <p>Evacuation des locaux, comptage des jeunes et des personnels</p> <p>Rassemblement dans le périmètre de sécurité défini (terrain de sport).</p> <p>Appeler Gaz de France.</p> <p>Appeler les Pompiers (18)</p> <p>Guidage des secours et informations</p>

COUPURE DE GAZ

Causes	Effets	Mesures	Actions curatives
<p>Coupure de gaz par GDF (travaux dans le quartier)</p> <p>Problème sur le réseau</p>	<p>En période de froid rafraîchissement de la température dans les pièces.</p> <p>Manque d'eau chaude</p>	<p>Information par GDF de la cause, et de la durée de la coupure de gaz.</p> <p>Stock de couverture de survie.</p>	<p>Habillage des jeunes et activités proposées en conséquence du degré de température.</p> <p>Boissons chaudes</p>

CI-APRES AFFICHAGE DES CONSIGNES

La réouverture de la vanne ne peut être effectuée que par une personne autorisée.

CONSIGNES DE SECURITE COUPURE DE GAZ

LES BONS RÉFLEXES SI ÇA SENT LE GAZ !

ne provoquer ni flamme, ni étincelle...
ne pas utiliser d'appareils électriques

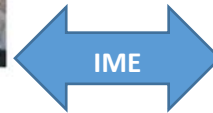


18

ouvre les fenêtres je ferme l'arrivée du gaz je téléphone, de l'extérieur, au 18



Pour ouvrir le coffret
Clef dans le boîtier à droite du coffret



CONSIGNES DE SECURITE COUPURE DE GAZ

LES BONS RÉFLEXES SI ÇA SENT LE GAZ !

ne provoquer ni flamme, ni étincelle...
ne pas utiliser d'appareils électriques



18

ouvre les fenêtres je ferme l'arrivée du gaz je téléphone, de l'extérieur, au 18



Pour ouvrir le coffret
Clef dans le boîtier à droite du coffret

LES BONS RÉFLEXES SI ÇA SENT LE GAZ !

ne provoquer ni flamme, ni étincelle...
ne pas utiliser d'appareils électriques



18

ouvre les fenêtres je ferme l'arrivée du gaz je téléphone, de l'extérieur, au 18

COMPTEUR GAZ SOUS SOL
ATELIER MUSIQUE



VANNE D'ARRET

SESSAD

L'odeur de soufre : l'indice numéro 1

Si le gaz naturel n'a pas d'odeur, on lui ajoute un produit pour qu'il dégage un parfum soufré caractéristique.

Fuite de gaz : que faire ?

- Ouvrir les fenêtres ;
- Ne toucher ni à un interrupteur, une sonnette, un appareil électrique ou un téléphone... ;
- Evacuer ;
- Fermer l'arrivée de gaz (affiches);
- Une fois à l'extérieur du bâtiment contacter les pompiers (18);
- Prévenir la direction et le responsable technique.

COUPURE D'EAU POTABLE

Causes	Effets	Mesures	Actions curatives
<p style="text-align: center;">Coupure générale non causée par l'établissement (Commune)</p>	<p>Boisson (les jeunes boivent l'eau filtrée du robinet), adoucisseur d'eau.</p> <p>Hygiène (lavage des mains).</p> <p>Salles à manger (service vaisselle).</p> <p>Chasses d'eau.</p>	<p>Stockage de bouteilles d'eau.</p> <p>Stock d'assiettes, de couverts et de verres jetables.</p> <p>Si la coupure est annoncée, remplir des jerricanes d'eau la veille (pour les sanitaires).</p>	<p>Consommation des bouteilles d'eau.</p> <p>Solution ou gel hydro alcoolique pour la désinfection des mains pour les adultes et pour les jeunes sous contrôle des adultes.</p> <p>Utilisation de vaisselle jetable.</p>

INCENDIE			
Causes	Effets	Mesures	Actions curatives
<p style="text-align: center;">Foudre</p> <p style="text-align: center;">Court-circuit électrique</p> <p style="text-align: center;">Matériel défectueux</p> <p style="text-align: center;">Inattention ou geste volontaire d'un jeune de l'établissement</p>	<p>Panique</p> <p>Brûlure</p> <p>Asphyxie</p> <p>Détérioration des locaux</p>	<p>Formation des personnels et des jeunes dans l'évacuation des locaux</p> <p>Vérification annuelle des extincteurs</p> <p>Vérification annuelle des circuits électriques</p> <p>Détecteurs de fumée dans l'ensemble de l'établissement et du service.</p> <p>Alarme incendie</p> <p>Balilage des sorties de secours</p> <p>Vérifications annuelles des chaufferies</p> <p>Ramonage annuelle des évacuations.</p>	<p>Appeler les pompiers au 18</p> <p>Utilisation des extincteurs</p> <p>Evacuation des locaux, comptage des jeunes et des personnels</p> <p>Rassemblement dans le périmètre de sécurité défini (terrain de sport).</p> <p>Guidage des secours et informations</p> <p>Réparation et entretien des matériels défectueux</p>

LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Consignes générales

Sensibilisation des jeunes :

Expliquer la procédure prévue.

Déclenchement de l'alarme :



L'alarme entraîne automatiquement une évacuation du lieu où elle se déclenche (lieu de rassemblement terrain de sport).
Intervention sur le départ d'incendie si possible.



Appeler les sapeurs-pompiers :

18 Pompiers

112 N° d'urgence unique de l'union européenne

- Le **114** est un numéro permettant de communiquer par SMS et de signaler une situation d'urgence, pour plus d'infos : <http://www.urgence114.fr/fonctionnement-du-114>
- Message d'alerte à transmettre : **nom ; n° de téléphone ; la nature du problème ; l'adresse ; la présence de fumée ou flammes ; la présence de blessés ; les actions en cours (évacuation, extinction, ...). Toujours demander l'autorisation avant de raccrocher.**
- Lors de l'évacuation et sur le lieu de rassemblement s'assurer de la présence des jeunes et collaborateurs

Fin d'évacuation : retour si autorisé par les sapeurs-pompiers (si exercice par la direction)

Points particuliers :

- Prendre connaissance des plans d'évacuations situés dans chaque bâtiment et étage
- Utilisation des extincteurs : quel que soit l'extincteur on retrouve la notice d'utilisation sur le corps de l'appareil
- Si fumée se baisser
- Si feu près des chaufferies appliquer le protocole de coupure de GAZ
- Utilisation des sorties de secours si besoin



Détecteur de fumée situé au plafond des couloirs



Arrêt d'urgence électricité



Ouverture trappe de désenfumage
Uniquement réservé aux personnes habilitées sauf si fumée dense



Plan D'évacuation

ALERTE INTRUSION : CONFINEMENT

Causes	Effets	Mesures	Actions curatives
<p style="text-align: center;">Intrusion Confinement</p>	<p style="text-align: center;">Panique</p>	<p>Sensibilisation des personnels et des jeunes au confinement</p> <p>Exercices de mise en situation</p> <p>Repérages des zones de confinement</p> <p>Sécurisation des zones de confinement</p>	<p>Déclencher le code d'alarme 860</p> <p>Appeler le 17 ou le 112</p> <p>Rassemblement dans la zone de confinement fixée par la procédure du lieu.</p> <p>Application des consignes générales transmis à chaque personnel</p> <p>Mise à disposition de kit trousse de secours, couverture de survie, ...</p>

ALERTE INTRUSION : EVACUATION

Causes	Effets	Mesures	Actions curatives
<p style="text-align: center;">Intrusion Evacuation</p>	<p style="text-align: center;">Panique</p>	<p>Sensibilisation des personnels et des jeunes à l'évacuation du site.</p> <p>Exercices de mise en situation</p> <p>Repérages des parcours d'évacuation</p> <p>Sécuriser les parcours d'évacuation</p>	<p>Déclencher le code d'alarme 860</p> <p>Appeler le 17 ou le 112</p> <p>Evacuation</p> <p>Application des consignes générales transmis à chaque personnel</p>

PROCEDURE ZONE DE CONFINEMENT ou D'EVACUATION

ALERTE INTRUSION : Consignes générales

Sensibilisation des jeunes :

Expliquer la procédure prévue dans chaque lieu.

Déclenchement de l'alarme : L'alarme entraîne automatiquement une mise en situation de confinement sauf si consignes contraires par SMS (hors terrain de sport procédure d'évacuation)

- Tout professionnel faisant le constat d'une intrusion d'un ou plusieurs individus paraissant suspects et menaçants à partir de tout téléphone relié au central de l'IME ou du SESSAD. Taper le code **860**
- Transmission de l'alerte vers l'extérieur **faire le 17 ou le 112** (donner l'adresse de la structure).
- Appliquer **les procédures de confinement** affichées dans chaque lieu. Mettre les téléphones portables en mode silencieux et vérifier régulièrement les consignes envoyées par SMS.
- Le **114** est un numéro permettant de communiquer par SMS et de signaler une situation d'urgence, pour plus d'infos : <http://www.urgence114.fr/fonctionnement-du-114>
- Eteindre les lumières / rester silencieux / s'accroupir au sol / vérifier si les portables des jeunes sont bien éteints / ne pas utiliser le téléphone et ne pas répondre / s'éloigner le plus possible des fenêtres.
- S'assurer de la présence de tous les jeunes
- Accueillir les personnes se trouvant dans le parc

Evacuation :

Appliquer **les procédures d'évacuation affichées** dans chaque lieu concerné (si consigne transmise par SMS). Le lieu de rassemblement est déterminé par consigne (par défaut parking près de la gare dans l'attente de consignes par les forces de l'ordre).

Activités hors IME et SESSAD :

Alerter par SMS, ne pas revenir à l'IME ou au SESSAD jusqu'à nouvelle consigne.

Temps de récréation IME :

Les récréations sont assurées **obligatoirement** au moyen du téléphone portable permettant de déclencher l'alarme. Celui-ci est disponible au secrétariat de l'IME.

Fin du confinement :

La direction ou les forces de l'ordre passeront dans tous les lieux pour annoncer la fin du confinement.

Points particuliers :

Jeunes dans l'IME mais à l'extérieur des bâtiments

- Les jeunes doivent rejoindre le bâtiment dans lequel ils ont leur prise en charge.
- Jeunes en activité dans le parc doivent rejoindre le bâtiment le plus proche **hors pôle restauration**.

Zone de confinement groupe spécialisé RDC château IME, en cas d'absence de l'éducateur, clef accessibilité, boîtier à droite de la cheminée salle d'attente (briser la vitre du boîtier).



Dans la majorité des situations les portes sont équipées de molettes dans le cas contraire les portes s'ouvrent ou se ferment grâce à une clef disponible dans un boîtier (briser la vitre).

Un essai des alarmes sera effectué une fois par mois en dehors des temps d'ouverture.



ALERTE SECOURS
17 ou 112



RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER si c'est impossible 2/ SE CACHER



3/ ALERTE ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr

INONDATION			
Causes	Effets	Mesures	Actions curatives
<p>Intempéries</p> <p>Fuites</p> <p>Ruptures de canalisation</p> <p>Débordement rivières de l'YERRES et du REVEILLON</p>	<p>Panique.</p> <p>Détérioration des locaux.</p> <p>Noyade.</p>	<p>Vérification des canalisations.</p> <p>Entretiens réguliers des toitures et des canalisations.</p> <p>Consultation et prise en compte des alertes météo nationales et locales.</p> <p>En période de crue se référer aux alertes du SYAGE</p> <p>http://www.syage.org/</p>	<p>Rassurer les jeunes.</p> <p>Couper l'eau et l'électricité.</p> <p>Evacuation dans un lieu sec.</p> <p>Appel des secours (Pompiers : 18).</p>

EPISODE NEIGEUX

Causes	Effets	Mesures	Actions curatives
Chute de neige abondante	Circulation difficile Voir blocage des moyens de transport	<p>Informations aux familles par le carnet de correspondances, contact téléphonique et information sur le site internet de l'ADES www.ades-asso.fr</p> <p>Consultation et prise en compte des alertes météo locales et nationales.</p> <p>Consultation des préconisations ou arrêtés de la préfecture.</p> <p>Déneigement des circuits de circulation et prévention du risque de gel.</p> <p>Stockage de sacs de sel avant chaque hiver.</p>	<p>Annuler les transports de taxi si besoin.</p> <p>Avancer le retour des jeunes et des professionnels.</p> <p>Prévenir l'absentéisme de professionnels.</p>

GREVE DES TRANSPORTS EN COMMUN

Causes	Effets	Mesures	Actions curatives
Préavis de grève	Circulation difficile Voir blocage des moyens de transport	<p>Informations aux familles par le carnet de correspondances, contact téléphonique et information sur le site internet de l'ADES www.ades-asso.fr</p> <p>Consultation et prise en compte des informations relatives à des préavis de grève.</p> <p>Consultation des préconisations ou arrêtés de la préfecture.</p> <p>Mise en place de moyen de transport interne.</p> <p>Aménagement des temps de l'arrivée et du départ des jeunes.</p>	<p>Prévenir l'absentéisme de professionnels.</p> <p>En fonction de l'importance du mouvement si besoin privilégier que les jeunes puissent rester à domicile.</p>

VENT VIOLENT

Causes	Effets	Mesures	Actions curatives
Vents violents	Risques de chutes d'objets, de branches d'arbres, toitures.... Coupure d'électricité.	Prise en compte des alertes météo. Vérification des toitures et des arbres (voire suppression des arbres à risque). Elagage régulier des arbres	Rassurer les jeunes. Fermeture des fenêtres et des volets si nécessaire. Suppression des activités extérieures. Accompagnement des jeunes lors des déplacements d'un bâtiment à l'autre.

EVACUATIONS

Causes	Effets	Mesures	Actions curatives
<p>Incendie</p> <p>Inondation</p> <p>Fuite de gaz</p> <p>Risque toxique</p>	<p>Brûlures,</p> <p>Risques respiratoires,</p> <p>Risque de mortalité,</p> <p>Risque d'explosion,</p> <p>Risque d'électrocution,</p> <p>Risque de court circuit.</p>	<p>Formation du personnel</p> <p>Mise en place de détecteurs de fumée et vérification annuelle.</p> <p>Vérification des systèmes d'alarme.</p> <p>Evacuation incendie</p> <p>Alerte intrusion</p> <p>Alerte confinement</p> <p>Vérification annuelle des extincteurs.</p> <p>Mise hors de portée des jeunes de tous produits inflammables, machines et matériels à risques.</p> <p>Entretien annuel des machines des ateliers techniques.</p> <p>Vérification annuelle de la chaudière.</p>	<p>Déclenchement de l'alarme.</p> <p>Rassurer les jeunes.</p> <p>Regroupement des jeunes et des professionnels (terrain de sport).</p> <p>Appel des secours (pompiers, SAMU, police).</p>

CONFINEMENT ALERTE CHIMIQUE

Causes	Effets	Mesures	Actions curatives
Alerte chimique	Panique Brûlures, Risques respiratoires, Risque de mortalité, Risque d'explosion,	Sensibilisation des personnels et des jeunes au confinement Exercices de mise en situation Repérages des zones de confinement Sécurisation des zones de confinement	Déclencher l'alarme Appeler le 17 ou le 112 Rassemblement dans la zone de confinement fixée par la procédure du lieu. Application des consignes générales transmis à chaque personnel Mise à disposition de kit trousse de secours, couverture de survie, ... Utiliser la radio pour s'informer.

EPIDEMIE GRIPPALE

Causes	Effets	Mesures préventives	Actions curatives	Vulnérabilité
Epidémie	<p>Fièvre</p> <p>Toux</p> <p>Malaise</p> <p>Troubles respiratoires.</p> <p>Risque de mortalité.</p> <p>Absentéisme du personnel.</p>	<p>Information et formation du personnel.</p> <p>Constitution d'un stock de moyens de protections à l'infirmierie (gants, masques, solutions ou gel hydro alcoolique, lingettes bactéricides).</p> <p>Hygiène : lavage des mains et essuyage des mains avec des essuie-mains jetables dans tout l'établissement.</p> <p>Consultation des alertes sanitaires.</p> <p>Stockage de mouchoirs jetables.</p> <p>Vaccination du personnel contre la grippe (non obligatoire mais conseillée).</p> <p>Informations auprès des jeunes des mesures d'hygiène et de prévention.</p> <p>Suppression des sorties dans les lieux où l'on trouve des animaux risquant d'être infectés.</p> <p>Aération régulière de l'établissement.</p> <p>Mesure préventive concernant la pandémie grippale H1N1 : Contacter l'ARS en cas de déclaration de 3 cas de tableaux grippaux (jeunes ou personnel) en 1 semaine.</p>	<p>Isolement à l'infirmierie avec traitement antalgique (paracétamol).</p> <p>Port du masque pour les adultes et les jeunes contaminés si possible.</p> <p>Organisation du retour à domicile et appel des secours (15).</p> <p>Information à tous les parents par circulaire.</p> <p>Information à l'ARS.</p> <p>Désinfection du matériel contaminé.</p> <p>Pallier les absences éventuelles du personnel.</p> <p>Envisager la fermeture de l'établissement et/ou du service.</p>	<p>Jeunes souffrant de pathologie respiratoire, cardiaque ou respiratoire et/ou asthme.</p>

MENINGITE A MENINGOCOQUE

Causes	Effets	Mesures préventives	Actions curatives	Vulnérabilité
Bactérie méningocoque Contagiosité par la salive et par contact direct	Céphalées	Désinfection inutile car germe fragile	Certificat médical du médecin traitant du malade pour retour à l'établissement	
	Fièvre	Prévenir l'ARD IDF 01 44 02 00 00 ars-idf-contact@ars.sante.fr	Adresser sujets contacts de l'établissement à leur médecin traitant pour traitement préventif antibiotique	
	Vomissements	Enquête sur emploi du temps du malade pour les 10 jours passés	Si cas repéré au sein de l'établissement contacter le médecin ou le SAMU selon symptômes	
	Raideur de la nuque	Repérer sujets contacts de l'établissement (groupe, classe, enseignants)		
	Purpura			

TUBERCULOSE

Causes	Effets	Mesures	Actions curatives	Vulnérabilité
<p>Bacille de Koch</p> <p>Contagiosité par la salive</p>	<p>Toux, fièvre</p> <p>Altération de l'Etat général</p> <p>Diagnostic sur analyse des crachats : Bacille de Koch retrouvé à l'examen direct ou après culture.</p>	<p>Contacteur l'ARS.</p> <p>CLAT 91 : Contacter la Lutte Anti Tuberculose du département et le médecin de l'établissement et/ou du service.</p> <p>http://www.essonne.fr/sante-social-solidarite/prevention-sante/tuberculose/</p> <p>01 60 91 99 05</p> <p>Evaluation des sujets contacts.</p> <p>Eviter la fréquentation des lieux d'activités collectives.</p> <p>Eviction scolaire au début du traitement (environ 15 jours)</p>	<p>Pour les sujets à contact étroit adresser au médecin traitant.</p> <p>Retour du médecin traitant des explorations faites.</p> <p>Certificat médical du médecin traitant pour retour.</p>	<p>Jeunes et personnel souffrant de pathologie respiratoire et/ou asthme.</p> <p>Jeunes ayant fait un voyage récent</p>

TOXI-INFECTION ALIMENTAIRE

Causes	Effets	Mesures	Actions curatives	Vulnérabilité
<p>Bactéries (2/3 cas)</p> <p>Salmonelle</p> <p>Staphylocoque</p> <p>Virus</p>	<p>Selon agent infectieux, les symptômes apparaissent entre 2 h à 36 h après le repas</p> <p>Nausées, vomissements, diarrhée, douleurs abdominales, fièvre et troubles de la conscience</p>	<p>Enquête épidémiologique</p> <p>Informers le directeur, le personnel médical et le personnel de l'ADES.</p> <p>Rappel des précautions standards (lavage des mains)</p> <p>Notification ARS</p> <p>Conservation des plats témoins</p> <p>Prendre contact avec le responsable du service prestataire des repas</p>	<p>Traitement sur place des vomissements, fièvre</p> <p>Appel des familles pour retour au domicile</p> <p>Orientation vers médecin traitant qui organisera des prélèvements biologiques à envoyer au laboratoire et prescrira les traitements adaptés selon les résultats</p>	<p>Alimentation collective</p>

LEGIONELLOSE

Causes	Effets	Mesures	Actions curatives	Vulnérabilité
<p>Bactérie Legionella</p>	<p>La légionellose est causée par la bactérie Legionella. Elle débute par un état grippal fébrile qui évolue vers une pneumopathie.</p> <p>Bactérie qui vit et se multiplie dans les eaux entre 20°C et 50°C</p> <p>Symptômes : Fièvre Malaises Douleurs abdominales Toux Nausées Vomissements Diarrhée</p>	<p>Une prise en charge rapide et adaptée permet une évolution favorable.</p> <p>Informers le directeur, le personnel médical, le personnel de l'ADES et les familles.</p> <p>Surveiller l'évolution épidémiologique la légionellose</p> <p>Précautions standard : Arrêt immédiat de l'utilisation des douches</p> <p>Mesures préventives : Faire couler l'eau chaude au moins 1 fois par semaine au niveau des points d'eau qui sont peu utilisés (évier, lavabos, douches, etc.) et après chaque période d'absence prolongée, pour tous les points d'eau avant de les réutiliser.</p> <p>Contrôle de la température : maintenir l'eau chaude entre 55°C et 60°C. Eau froide < à 20°C.</p> <p>Procéder régulièrement au détartrage et à la désinfection des embouts de robinetterie (brise-jets, pommeaux de douches, ...). Changement des embouts annuellement.</p>	<p>Traitement du système d'eau chaude Vérification du circuit d'eau chaude par de nouvelles analyses</p> <p>Prise en charge de la personne présentant des symptômes.</p> <p>Appel des familles pour retour au domicile</p> <p>Orientation vers médecin traitant qui organisera des prélèvements biologiques à envoyer au laboratoire et prescrira les traitements adaptés selon les résultats.</p> <p>Notification à l'ARS</p>	<p>Temps de fermeture estivale de l'établissement et du service.</p>

EPIDEMIE GASTROENTERITE

Causes	Effets	Mesures	Actions curatives
<p style="text-align: center;">Epidémie virale</p>	<p>Diarrhées.</p> <p>Nausées.</p> <p>Vomissements avec risque de déshydratation.</p> <p>Douleurs abdominales.</p> <p>Fièvre</p>	<p>Lavage des mains régulièrement.</p> <p>Sensibiliser les jeunes aux lavages des mains après passage aux toilettes.</p> <p>Veiller à ce que les jeunes se lavent les mains régulièrement.</p> <p>Utilisation d'essuie-mains jetables.</p> <p>Constitution d'une réserve de médicaments permettant de soigner la fièvre, la douleur, les vomissements et les diarrhées à l'infirmerie (respect du protocole validé par le médecin).</p>	<p>Prise en charge à l'infirmerie des personnes contaminées et contagieuses.</p> <p>Appel des familles des enfants concernés.</p> <p>Organisation du retour à domicile et appel d'un médecin en urgence si nécessaire.</p> <p>Régime alimentaire à adapter.</p> <p>Utilisation de gobelets jetables.</p> <p>Information à tous les parents par circulaire.</p> <p>Information à l'ARS.</p>

LA GALE

Causes	Effets	Mesures	Actions curatives	Vulnérabilité
<p>Acariens</p> <p>Contagion interhumaine directe ou indirecte (linge, vêtements)</p> <p>Incubation : 5 jours à 1 mois</p>	<p>Prurit féroce à renforcement vespéral (la nuit), à type de lésions cutanées aux doigts, aux sillons interdigitaux, poignets, pieds. Prurit cuir chevelu.</p>	<p>Prévenir tous les membres du personnel de l'établissement et les familles des enfants</p> <p>Information à l'ARS.</p> <p>Traitement des sujets « contact » en fonction du nombre de cas découverts dans l'établissement</p>	<p>Isolement du jeune pendant 48 heures à son domicile</p> <p>Traitement adapté par le médecin traitant.</p> <p>Sièges et canapés sont saupoudrés avec un insecticide de type APAR* puis mis dans un sac plastique pendant 48 heures, si plusieurs cas de gale.</p> <p>Dépistage et traitement de l'entourage.</p> <p>Certificat de non contagion pour retour.</p> <p>Voir avec l'ARS pour fermeture tout ou partie de l'établissement pour désinfection des locaux, si plusieurs cas.</p>	<p>Promiscuité</p> <p>Carence éducative</p> <p>Conditions de vie précaire</p>

LA TEIGNE

Causes	Effets	Mesures	Actions curatives	Vulnérabilité
<p>Champignon, mycose. Contagion interhumaine directe ou indirecte (linge, vêtements)</p>	<p>Plaques et/ou tâches rouges avec ou sans vésicules. Desquamations. Démangeaisons.</p>	<p>Prévenir tous les membres du personnel de l'établissement et les familles des enfants atteints.</p> <p>Traitement des sujets « contact » en fonction du nombre de cas découverts dans l'établissement.</p>	<p>Isolement du jeune à son domicile.</p> <p>Traitement adapté par le médecin traitant pour le patient et sa famille.</p> <p>Traitements cutanés locaux.</p> <p>Certificat de non contagion pour retour.</p>	<p>Personne d'origine étrangère ou ayant effectué un voyage récent à l'étranger.</p>

ACCIDENTS AVEC EXPOSITION AU SANG

Causes	Effets	Mesures	Actions curatives	Vulnérabilité
Blessures	Contamination	Connaissance du protocole affichage dans les différents lieux de l'établissement et du service.	Suivre le protocole	

EPIDEMIE CORONAVIRUS

Causes	Effets	Mesures préventives	Actions curatives	Vulnérabilité
Epidémie	<p>Fièvre</p> <p>Toux</p> <p>Malaise</p> <p>Troubles respiratoires.</p> <p>Risque de mortalité.</p>	<p>Informations et formation du personnel.</p> <p>Informations et formation des jeunes</p> <p>Informations des familles et du CVS</p> <p>Consultations journalières des alertes sanitaires.</p> <p>Affichage des consignes</p> <p>Application de mesures de distanciation sociale (gestes barrières).</p> <p>Constitution d'un stock de moyens de protection à l'infirmerie (gants, masques, solutions ou gels hydro alcooliques, lingettes bactéricides, sprays désinfectants, mouchoirs jetables, ...). Stock produits désinfectants virucides.</p> <p>Hygiène : lavage et essuyage des mains avec des essuie-mains jetables.</p> <p>Aération régulière de l'établissement et du service.</p> <p>Contacteur l'ARS si connaissance de cas médicalement supposés ou avérés.</p>	<p>Mise en quarantaine de la personne</p> <p>Retour avec certificat médical indiquant la non-contagion</p> <p>Fermeture de l'établissement et du service si préconisation de l'ARS.</p>	<p>Jeunes et professionnels souffrant de pathologie respiratoire, cardiaque ou respiratoire et/ou asthme.</p> <p>Difficultés pour certains jeunes dans la compréhension et la représentation d'une distanciation sociale.</p>

PANDEMIE COVID 19 Mesures de confinement ETAT (16/03/2020-11/05/2020)

Appel d'urgence 7 jrs / 7 : 06 70 49 86 42

Causes	Effets	Mesures préventives	Actions curatives	Vulnérabilité
Pandémie	Fermeture de l'établissement et du service	<p>Informations et formation du personnel. Informations et formation des jeunes Informations des familles et du CVS</p> <p>Consultations journalières des alertes sanitaires.</p> <p>Application de mesures de distanciation sociale.</p> <p>Pour les personnes présentes dans l'établissement ou le service : hygiène : lavage et essuyage des mains avec des essuie-mains jetables ou utilisation de gel hydroalcoolique.</p> <p>Aération régulière de l'établissement et du service.</p> <p>Journalièrement, dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, renseignement de l'enquête obligatoire pour tous les établissements et services médico-sociaux (ESMS) pour personnes âgées, personnes en situation de handicap et personnes vulnérables.</p>	<p>Fermeture de l'établissement et du service.</p> <p>Mise en place d'un plan de maintien de l'activité (voir tableau ci-après).</p> <p>Mise en place du télétravail.</p> <p>Accès à distance des messageries professionnelles</p> <p>Accès à distance du logiciel Mediateam.</p> <p>Accès à distance du serveur de l'IME et du SESSAD.</p> <p>Justificatif de déplacement professionnel.</p>	<p>Point de vigilance : L'organisation exceptionnelle s'appuie notamment et principalement sur une mesure de maintien à domicile des jeunes en situation de handicap, et qui, pour certains pourrait s'avérer complexe au fil du temps, risque d'essoufflement et d'épuisement.</p>

PLAN DU MAINTIEN DE L'ACTIVITE EN SITUATION DE CONFINEMENT (priorité au maintien à domicile)

Mise en place de solution de continuité à distance :

- Astreinte téléphonique accessible 7 J / 7
- Ecoute, évaluation des besoins d'accompagnement
 - Guidance éducative
 - Guidance parentale
 - Entretien avec un psychologue...
- Solution d'accompagnement
 - Tutoriels
 - Aide à la structuration d'emploi du temps

Visites à domicile, dans le cadre de :

- Solution de répit : présence soulager l'aidant ;
 - Interventions éducatives / de soins ou de rééducation
 - Mise à disposition de matériel pédagogique
 - Mise en place d'un protocole d'intervention à domicile
 - Mobilisation de ressources exclusivement ou complémentaires de droit commun (médecin traitant, infirmier libéral...)
- Les intervenants sont équipés d'EPI (Equipement de Protection Individuelle)

Besoin exceptionnel d'accompagnement hors du domicile

- Identification d'un espace extérieur de recours pouvant être mis à disposition ;
- Accompagnement personnalisé (1 pour 1)
- Respect des mesures barrières
- Transport individualisé
- La décision d'accompagnement individualisé hors du domicile est prise en tenant compte de l'avis médical du médecin de la structure en concertation le cas échéant avec le médecin traitant.
- Une autorisation est également demandée par le directeur de l'ESMS auprès de l'autorité de tarification. Cette demande doit prévoir :
 - La nature des motifs
 - Les coordonnées des personnes concernées
 - Le jour d'accueil
 - Les caractéristiques de l'accompagnement proposé

PLAN DE REOUVERTURE DES ESMS DANS LE CADRE DU DECONFINEMENT

Les consignes et recommandations concernant l'assouplissement des conditions de recours à l'accompagnement personnalisé hors du domicile, prévues par les consignes nationales du 1^{er} avril 2020. Cette modalité d'accompagnement hors du domicile est étendue aux espaces intérieurs de l'établissement ou du service médico-social ;

Les lignes directrices relatives à la réouverture progressive et encadrée des accueils de jour en externats médico-sociaux. Elles supposent une reprise très souple par les opérateurs pour que soient prises en compte :

- la situation de chaque personne handicapée ;
 - Une adaptation des accompagnements à organiser sur la base des règles de sécurité sanitaire et des souhaits exprimés par les familles. Chaque jeune et famille doit être en capacité d'exprimer sa préférence entre une reprise de l'accompagnement en structure d'accueil collectif et/ou un maintien (partiel ou total) de l'accompagnement à domicile, avec la possibilité ouverte pour la réévaluation de ce choix ;
 - l'organisation des modalités d'accompagnement en fonction du choix des familles ;
 - l'estimation des capacités d'accueil en fonction des règles de distanciation physique ;
 - les besoins en EPI ;
 - Les modalités d'organisation des transports ;
 - L'estimation des besoins de renfort en ressources humaines.
-
- Transmission du plan de reprise progressive de l'activité et du maintien de prise en charge à domicile (PLAN BLEU) aux professionnelles, au CVS ;
 - Transmission du plan de reprise progressive de l'activité et du maintien de prise en charge à domicile (PLAN BLEU) aux autorités de contrôle ;
 - Transmission du plan de reprise progressive de l'activité et du maintien de prise en charge à domicile (PLAN BLEU) aux familles ;

Les tests PCR ne sont pas d'actualité pour les externats, ils ne le sont à ce jour que pour les établissements avec hébergement.

PANDEMIE COVID 19 Mesures d'accueil suite confinement

Ces mesures évolueront en fonction des directives de l'ARS

Causes	Effets	Mesures préventives	Actions curatives	Vulnérabilité
<p>Pandémie COVID 19</p> <p>Déconfinement</p> <p>Application générale des consignes 1/4. IME/SESSAD</p>	<p>Absentéisme des jeunes et des professionnels.</p> <p>Accompagnement individualisé.</p>	<p>Informations et formation du personnel.</p> <p>Informations et formation des jeunes</p> <p>Informations des familles et du CVS</p> <p>Affichage des protocoles</p> <p>Réalisation de pictogrammes pour les jeunes.</p> <p>Gestes barrières :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se laver les mains très régulièrement • Tousser ou éternuer dans son coude • Saluer sans se serrer la main, pas d'embrassades. • Utiliser des mouchoirs à usage unique • Porter un masque chirurgical quand on est malade. • Garder une distance d'au moins 1m50 avec une autre personne <p>Pour les professionnels autosurveillance avant de venir travailler.</p> <p>Prise de température pour les professionnels et les jeunes à leur arrivée.</p> <p>Contrôle de température à distance et systématique des personnes entrant sur les différents sites. Ces prises de mesure seront proportionnées à l'objectif</p>	<p>Si suspicion, isolement à l'infirmerie avec traitement antalgique après avis médical (paracétamol).</p> <p>Port du masque pour les adultes et les jeunes contaminés.</p> <p>Organisation du retour à domicile, Prise de rendez-vous médecin traitant ou appel des secours (15) si besoin.</p> <p>Information à l'ARS.</p> <p>Envisager la fermeture de l'établissement et/ou du service en lien avec l'autorité de contrôle.</p> <p>Information à tous les parents par circulaire.</p> <p>Désinfection du matériel contaminé.</p> <p>Pallier les absences éventuelles du personnel.</p>	<p>Jeunes et professionnels souffrant de pathologie respiratoire, cardiaque ou respiratoire et/ou asthme.</p>

<p>Pandémie COVID 19 Déconfinement Application générale des consignes. Suite 2/4. IME/SESSAD</p>		<p>recherché, en l'occurrence prévenir un possible risque de contamination au COVID 19. Elles respecteront l'intégrité et la dignité de chacun et aucune collecte, ni conservation des données ne seront réalisées.</p> <p>Toute personne ayant une température supérieure à 37.8° sera invitée à regagner son domicile et à consulter un médecin.</p> <p>Tenue à jour d'un stock de moyens de protection à l'infirmerie (gants, masques, solutions ou gel hydro alcoolique, lingettes bactéricides, sprays désinfectants, mouchoirs jetables, ...).</p> <p>Tenue à jour d'un stock de produits d'entretien, désinfectant, matériel (gants, lingettes bactéricides, sprays désinfectants, lingettes pour balai, lunettes de protection, essuie-mains jetables, tabliers jetables...).</p> <p>Hygiène : lavage et essuyage des mains avec des essuie-mains jetables. Il doit être réalisé, « à minima », à l'arrivée, avant de rentrer dans chaque lieu, avant et après chaque repas, avant d'aller aux toilettes et après y être allé, après s'être mouché, avoir toussé ou éternué, après avoir manipulé des objets possiblement contaminés, et enfin le soir, avant de rentrer chez soi.</p>		
---	--	--	--	--

<p>Pandémie COVID 19 Déconfinement Application générale des consignes. Suite 3/4. IME/SESSAD</p>		<p>Ciblage des jeunes à risques en fonction de comorbidité (Infirmière/Médecin). - Attention particulière mais possibilités de réintégration. - Si risque maintien à domicile avec accompagnement.</p> <p>Equipement de protection individuelle pour les services généraux.</p> <p>Port du masque pour tous les professionnels et les jeunes. Ou visières (en fonction des disponibilités) pour les jeunes qui ne peuvent s'adapter au port du masque.</p> <p>Le masque doit être sec (si non => à changer) • Intègre 4 h max sans l'enlever. Si le masque est touché lavage des mains obligatoires.</p> <p>Mise à disposition de gel hydroalcoolique et lingettes désinfectantes dans chaque espace.</p> <p>Consultation des alertes sanitaires.</p> <p>Suppression des activités de groupe (si distanciation physique impossible) dedans et en dehors de l'institution ou du service.</p>		
---	--	--	--	--

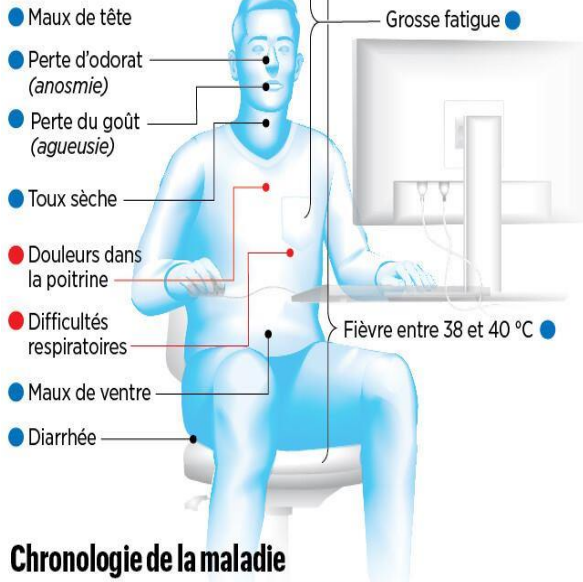
<p>Pandémie COVID 19 Déconfinement Application générale des consignes. Suite 4/4. IME/SESSAD</p>		<p>Aération et désinfection régulière de l'établissement et du service.</p> <p>Mesure préventive concernant la pandémie : Contacter l'ARS en cas de connaissance de cas médicalement supposés ou avérés dans le cadre familial.</p> <p>Au tant que possible les portes doivent rester ouvertes pour éviter l'utilisation des poignées.</p> <p>Suppression dans les locaux des poubelles non fermées et sans pédale d'ouverture. Installation de poubelles fermées à pédale dans les différents lieux.</p>		
---	--	---	--	--

PANDEMIE COVID 19 Mesures d'accueil suite confinement

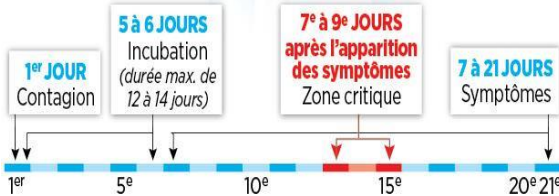
Situation	Effets	Mesures préventives	Actions curatives	Vulnérabilité
<p>Conduite à tenir lorsqu'une personne présente des symptômes sur le lieu. IME/SESSAD</p>	<p>Vie en collectivité</p>	<p>Informations et formation du personnel. Informations et formation des jeunes Informations des familles et du CVS</p> <p>Respect de la distanciation sociale</p> <p>Symptômes : En l'état actuel des connaissances, les symptômes principaux de l'infection respiratoire provoquée par le coronavirus COVID-19 sont la fièvre et des signes respiratoires de type toux ou essoufflement.</p> <p>En cas de symptômes graves, l'employeur doit contacter le 15.</p> <p>Désinfection des locaux et surfaces de contact avec une équipement de protection individuel.</p>	<p>Informier le management et toutes les personnes, qui ont été en contact avec une personne présentant des symptômes.</p> <p>En cas de suspicion, il convient de : Isoler la personne et respecter impérativement les mesures « barrières ». Lui faire porter un masque. Informer la personne d'appeler son médecin en rentrant et lui remettre les infographies.</p> <p>Retour de la personne à son domicile et contacter ses proches en les informant des recommandations sanitaires.</p> <p>La personne doit surveiller sa température 2 fois par jour, et l'apparition d'éventuels symptômes (toux, difficultés respiratoires, fièvre).</p> <p>La plupart des patients qui deviennent symptomatiques, développent les premiers symptômes dans les 11 ou 12 jours et la grande majorité dans les 14 jours qui suivent leur contamination.</p>	<p>Circulation de personnes</p>

Les principaux symptômes du COVID-19* LP/INFORMATIEN

● Symptômes bénins ● Symptômes qui doivent alerter



Chronologie de la maladie



* Certaines personnes sont atteintes de la maladie mais ne développent pas de symptômes.

LP/INFORMATIEN

Comment entretenir son masque en tissu



1. **Mettre le masque usagé à la machine**, avec une lessive classique, **sans adoucissant**. Il est possible de laver d'autres choses en même temps (draps ou serviettes, par exemple).



2. **Laver à 60 °C** pendant au moins 30 minutes.



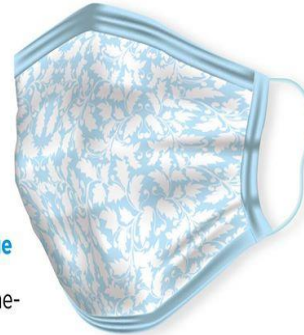
3. **Sécher le masque dans les 2 heures** qui suivent (au sèche-linge, à l'air libre ou au sèche-cheveux).



4. **Le repasser à la vapeur** à une température compatible avec sa composition.



5. **Inspecter le masque avant de le porter** (les lavages successifs peuvent l'user, notamment au niveau des coutures). **Le jeter s'il est abîmé.**



⚠ À ne pas faire

Ne pas faire bouillir son masque pour le nettoyer, cela risquerait d'abîmer le tissu.

Ne pas congeler le masque, cela ne suffit pas à détruire l'agent viral.

Ne pas se contenter d'un repassage ou d'un passage au sèche-cheveux, cela ne remplace pas un lavage.

SOURCES : ANSM, AFNOR. LP/INFORMATIEN

Bien ajuster son MASQUE pour se protéger



1 Repérer le haut (barrette nasale).



2 Presser les élastiques derrière la tête, de part et d'autre des oreilles.



3 Vérifier que le masque couvre bien la bouche.



4 Ajuster le masque en plaçant la barrette sur le nez.



5 Tester l'étanchéité : ouvrir le masque avec une feuille en plastique et inspirer ; le masque doit se plaquer sur le visage.



6 Après usage, retirer le masque par les élastiques.

ANSM - Association Française de Normalisation - AFNOR - Institut National de Veille Médicale et de Santé Publique - INVS - Institut National de Veille Médicale et de Santé Publique - INVS - Institut National de Veille Médicale et de Santé Publique - INVS

PANDEMIE COVID 19 Mesures d'accueil suite confinement

Situation	Effets	Mesures préventives	Actions curatives	Vulnérabilité
<p>Entrée accueil des jeunes. Et départ 1/2. IME/SESSAD</p>	<p>Vie en collectivité</p>	<p>Informations et formation du personnel. Informations et formation des jeunes Informations des familles et du CVS</p> <p>Il est demandé aux parents de ne pas mettre leurs enfants à l'IME ou au SESSAD si l'un des membres du foyer présente des symptômes du Covid-19. Mais aussi de prendre la température de leur enfant avant le départ : au-delà de 37,8°C, le jeune doit rester à la maison. Les professionnels sont invités à suivre la même démarche. Dans tous les cas il est impératif de prévenir l'établissement et le service.</p> <p>Présence de professionnels à l'entrée pour accueillir les jeunes.</p> <p>Faire attention qu'il n'y ait pas de regroupement devant l'entrée de l'IME.</p> <p>Prise de température à l'aide d'un thermomètre frontal (sans contact) avant que les jeunes se dirigent vers leur groupe d'accueil pour l'IME. Pour chaque prise en charge ambulatoire dans le cadre du SESSAD.</p>	<p>En cas de température supérieure à 37,8 °C</p> <p>Isolement du jeune ou du professionnel.</p> <p>Une deuxième prise de température doit être prise 30 minutes plus tard, Si celle-ci est supérieure à 38 °C, la direction doit être prévenue immédiatement.</p> <p>Organisation du retour à domicile.</p> <p>Les personnels plus vulnérables doivent prendre contact avec leur médecin ou la médecine du travail pour avis médical.</p>	<p>Circulation de personnes</p>

<p>Entrée accueil des jeunes. Et départ. Suite 2/2. IME/SESSAD</p>		<p>Eviter le « brassage » à l'intérieur et aux abords de l'établissement et du service. Privilégier une arrivée et un départ de l'établissement et du service progressivement, étalés dans le temps.</p>		
---	--	--	--	--

PANDEMIE COVID 19 Mesures d'accueil suite confinement

Situation	Effets	Mesures préventives	Actions curatives	Vulnérabilité
Pôle restaurent Temps du repas 1/2. IME	Vie en collectivité	<p>Informations et formation du personnel. Informations et formation des jeunes Informations des familles et du CVS</p> <p>Supprimer le regroupement Adaptation du self à la distanciation sociale.</p> <p>Distanciation de 1,50m dans l'attente de récupérer le plateau repas. File d'attente balisée par un marquage au sol et un sens de circulation.</p> <p>Lavage des mains avec une solution hydroalcoolique avant d'enlever le masque et mettre le masque à la poubelle. Puis à nouveau lavage des mains au savon avant de prendre un plateau repas.</p> <p>Pas d'utilisation de la climatisation</p> <p>Augmentation de l'espace d'accueil par l'installation d'un barnum d'une surface de 72 m². Possibilité de restauration sur certains espaces d'accueil.</p> <p>Protocole de livraison du prestataire restauration.</p>	Arrêt du service restauration	Circulation de personnes

<p>Pôle restaurent Temps du repas. Suite 2/2. IME</p>		<p>Nettoyage des lieux et du matériel avant et après (protocole de nettoyage). Pas d'aspirateur.</p> <p>Pose d'un film plastique afin de protéger les denrées alimentaires et le personnel de restauration. Nettoyage du film plastique à la fin du service. En temps normal, le pôle restaurant fonctionne en self, mais sur cette période le plateau repas complet sera transmis à chaque personne afin qu'il n'y ait pas de manipulation de denrées ou d'accessoires (verre, couverts, ...). Les personnes laissent leur plateau sur place pour éviter la circulation.</p> <p>Equipement de protection individuelle (EPI)</p> <p>Pour le personnel qui amène son repas, celui-ci doit être obligatoirement en barquette plastique à désinfecter avant le dépôt dans le frigidaire. Le repas doit être emporté au jour le jour, ne rien laisser dans le frigidaire. Lavage des mains avant et après l'utilisation du frigidaire.</p> <p>L'utilisation des micro-ondes n'est pas possible.</p>		
--	--	--	--	--

PANDEMIE COVID 19 Mesures d'accueil suite confinement

Situation	Effets	Mesures préventives	Actions curatives	Vulnérabilité
Utilisation des sanitaires IME/SESSAD	Vie en collectivité	<p>Informations et formation du personnel.</p> <p>Informations et formation des jeunes</p> <p>Informations des familles et du CVS</p> <p>Supprimer le regroupement.</p> <p>Affichage des consignes.</p> <p>Lavage des mains avant et après.</p> <p>Mise à disposition d'un distributeur dans chaque sanitaire pour désinfecter les lunettes de WC.</p> <p>Séchage des mains interdit avec sèche-mains électrique uniquement serviettes papiers jetables.</p> <p>Nettoyages plus fréquents des sanitaires et accessoires (poignées, mains courantes, interrupteurs, ...) (protocole de nettoyage).</p> <p>Contrôle de l'utilisation des sanitaires.</p> <p>Dans la mesure du possible poursuivre l'installation de détecteur de lumière pour éviter l'utilisation d'interrupteur.</p>		Circulation de personnes

PANDEMIE COVID 19 Mesures d'accueil suite confinement

Situation	Effets	Mesures préventives	Actions curatives	Vulnérabilité
<p>Désinfection Application des consignes générales. IME/SESSAD</p>	<p>Vie en collectivité</p>	<p>Informations et formation du personnel. Informations et formation des jeunes Informations des familles et du CVS</p> <p>Respect de la distanciation sociale</p> <p>Désinfection systématique lorsqu'un objet est touché sauf si celui-ci est individualisé (dans ce cas toutes précaution doivent être prises pour que personne excepté l'utilisateur en ai accès).</p> <p>Lavage du linge : Lavage à 60° pendant au minimum trente minutes avec une lessive classique. Equipements : Port d'un masque, gants et tablier jetables Lunette Lavage des mains après la mise du linge en machine.</p> <p>Pas d'aspirateur ni de balai non humide</p>		<p>Circulation de personnes</p>

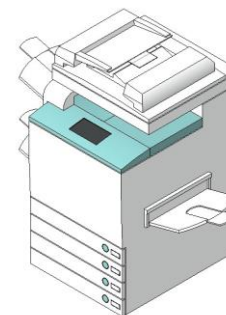
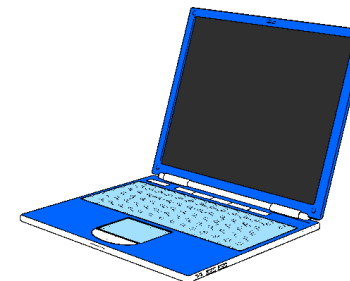
DESINFECTION SYSTEMATIQUE DE TOUS LES POINTS DE CONTACT



TOUTES POIGNEES
Portes, fenêtres,
placards,



INTERRUPTEURS
Lumière, sonnette,
élevateur, cafetière,
bouilloire,



RAMPES
Internes
Externes



DISTRIBUTEURS

ENTRETIEN DES LOCAUX

- Détergent désinfectant virucide respectant la norme NF EN 14476

- Matériels :

- Bandeau de lavage à usage unique (sols)
- Lingette à usage unique (surfaces hautes)
- Masque, gants de ménage ou jetables
- Tenue de ménage et surblouse ou tablier à usage unique
- Lunette de protection
- Balais à franges
- Pas d'aspirateur ni de balai non humide

- Organisation :

Nettoyage complet (sols et surfaces) au moins 20 minutes après l'arrêt de l'accueil des personnes dans les locaux.

Nettoyage 2 à 3 fois par jour avec des lingettes détergentes désinfectantes virucides des surfaces types poignées de portes, bureau, téléphone,

Remplissage journalier des distributeurs de serviettes jetables

Vérification journalière des distributeurs de savons

Aération des locaux autant que possible.

Sac d'ordures ménagères avec système de fermeture. Sac presque plein :

- 1/ Fermeture
- 2/ Mis dans un 2ième sac pour ordure ménagère
- 3/ Elimination via la filière des ordures ménagères

NETTOYAGE/DESINFECTION DES LIEUX FREQUENTÉS SI SUSPICION COVID-19

- Condamnation du lieu en attendant l'équipe en charge de la désinfection (fermeture à clé, rubalise ...)

- Hygiène et protection de la personne en charge du nettoyage

- Port du masque, gants de ménage ou jetables
- Tenue de ménage et surblouse ou tablier à usage unique
- Lunette de protection

- Organisation du nettoyage :

Nettoyage du mobilier, de toutes les surfaces du poste de travail en contact direct avec la personne et les postes de proximité avec des lingettes nettoyantes virucides ou des chiffons à usage unique imprégnés d'un désinfectant.

Plan de travail, poignée de tiroirs/armoires/porte du bureau, accoudoirs du fauteuil, ordinateur (clavier, souris, écran), téléphone, imprimante de la zone ...

- 1) Nettoyage des sols et surfaces avec un bandeau de lavage à usage unique imprégné d'un produit détergent
- 2) Rinçage des sols et surfaces à l'eau du réseau d'eau potable avec un autre bandeau de lavage à usage unique
- 3) Laisser un temps de séchage suffisant de ces sols et surfaces
- 4) Désinfection des sols et surfaces avec de l'eau de javel diluée (à 0,5% de chlore actif soit 1 litre d'eau de javel à 2,6% + 4 litres d'eau), ou tout autre produit validé par la norme EN 14476 ou suivant les recommandations de l'OMS, en utilisant un bandeau de lavage à usage unique différent des deux précédents.

- En fin de nettoyage :

- 1) Retirer son masque en ayant pris soin de s'être lavé les mains avant.
- 2) Retirer sa surblouse puis ses gants et les jeter dans un sac poubelle à **fermer immédiatement**.
- 3) Se laver les mains avec de l'eau et du savon, ou gel hydroalcoolique.

PANDEMIE COVID 19 Mesures d'accueil suite confinement

Situation	Effets	Mesures préventives	Actions curatives	Vulnérabilité
<p style="text-align: center;">Lieux d'activités Bureaux Réunions 1/2. IME/SESSAD</p>	<p style="text-align: center;">Vie en collectivité</p>	<p>Informations et formation du personnel. Informations et formation des jeunes Informations des familles et du CVS</p> <p>Affichage des consignes</p> <p>Respect de la distanciation sociale Application des gestes barrières Pas d'utilisation de la climatisation, ni des ventilateurs.</p> <p>Individualiser les espaces. Coefficient de surface pour déterminer le nombre de personne dans un lieu : Surface m² x 0,8 : 4 = nb de personne</p> <p>Privilégier les échanges par Skype, téléphone, même au sein d'établissement ou du service. Ne pas pénétrer dans le bureau d'autrui, rester sur le seuil de la porte pour échanger. Transmission de documents uniquement par mail.</p> <p>Arrêt total de la circulation des revues, et retrait de documents accessibles sur présentoir.</p>		<p style="text-align: center;">Circulation de personnes</p>

<p style="text-align: center;">Lieux d'activités Bureaux Réunions Suite 2/2. IME/SESSAD</p>		<ul style="list-style-type: none"> •Ne pas partager son poste de travail (clavier, souris, poste téléphonique, ...). •Ne pas prendre un appel téléphonique sur le poste d'un collègue. <p>Ne pas partager les fournitures et petits accessoires de bureau (stylos et crayons, gommes, agrafeuses, ôte agrafes, perforateur de feuilles, ...).</p> <p>Désencombrer les surfaces des postes de travail afin d'en faciliter le nettoyage.</p> <p>Utilisation des véhicules de service limitée et soumis à autorisation de la direction. Désinfection systématique avant utilisation par le collaborateur avec lingette ou chiffon imbibé de solution désinfectante.</p> <p>Temps de réunion :</p> <p>Se laver les mains avant et après (eau savonneuse ou gel hydroalcoolique). Port du masque.</p> <p>Respecter une distance d'au moins deux places entre les participants.</p> <p> limiter le temps de réunion</p> <p>Utiliser la visioconférence si le nombre de participants ne permet pas de respecter la distanciation sociale.</p> <p>Désinfection et aération de la salle entre deux réunions.</p> <p>Désinfection du matériel utilisé</p>		
--	--	---	--	--

PANDEMIE COVID 19 Mesures d'accueil suite confinement

Situation	Effets	Mesures préventives	Actions curatives	Vulnérabilité
<p>Prise en charge des jeunes Application générale des consignes IME/SESAD</p>	<p>Vie en collectivité</p>	<p>Informations et formation du personnel. Informations et formation des jeunes Informations des familles et du CVS</p> <p>Respect de la distanciation sociale Application des gestes barrières</p> <p>Individualiser les espaces des jeunes. Individualiser le matériel utilisé par les jeunes.</p> <p>Pas de pratique de sport en milieu couvert, Pas de sport de contact Pas d'activités transversales Dans un premier temps pas d'activités de groupe hors de l'établissement et du service.</p> <p>Mise en place progressive des accompagnements tel que l'orthophonie, la psychomotricité, ...</p> <p>Pas d'activité cuisine sans autorisation de la direction (protocole).</p> <p>Désinfection du matériel utilisé après chaque activité (protocole)</p> <p>Pas d'utilisation de la climatisation, ni des ventilateurs.</p>	<p>Limitation des activités</p>	<p>Circulation de personnes</p>

PANDEMIE COVID 19 Mesures d'accueil suite confinement

Situation	Effets	Mesures préventives	Actions curatives	Vulnérabilité
<p>Temps de récréation. IME</p>	<p>Vie en collectivité</p>	<p>Informations et formation du personnel. Informations et formation des jeunes Informations des familles et du CVS</p> <p>Respect de la distanciation sociale et gestes barrières</p> <p>Échelonner les temps récréatifs. Les récréations devront être organisées par groupes éducatifs. Les temps récréatifs peuvent être remplacés par des temps de pause à la fin d'une activité sur lieu éducatif. Balisage de l'utilisation des jeux avec une désinfection régulière adaptée.</p> <p>Pas de jeux de contact ou qui impliquent des échanges d'objets, ainsi que les structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent pas être désinfectées.</p>		<p>Circulation de personnes</p>

PANDEMIE COVID 19 Mesures d'accueil suite confinement

Situation	Effets	Mesures préventives	Actions curatives	Vulnérabilité
Accompagnement ambulatoire au SESSAD ou à l'extérieur	Circulation	<p>Informations et formation du personnel. Informations et formation des jeunes Informations des familles et du CVS</p> <p>Respect de la distanciation sociale et des gestes barrières.</p> <p>Prise en charge uniquement individualisée Utilisation d'un gel hydroalcoolique avant et après pour le jeune et le professionnel. Port du masque.</p> <p>Prise de température si prise en charge au SESSAD</p> <p>Individualiser les espaces</p> <p>Désinfection du matériel utilisé après chaque intervention.</p> <p>Désinfection du véhicule</p>		Proximité dans les véhicules de transports

PANDEMIE COVID 19 Mesures d'accueil suite confinement

Situation	Effets	Mesures préventives	Actions curatives	Vulnérabilité
<p style="text-align: center;">Visiteurs, livreurs et entreprises 1/2. IME/SESSAD</p>	<p style="text-align: center;">Vie en collectivité</p>	<p>Informations et formation du personnel. Informations et formation des jeunes Informations des familles et du CVS</p> <p>Information auprès des personnes (panneaux d'affichage au portail).</p> <p>Toutes visites de l'établissement et du service ne sont pas autorisées.</p> <p>Prévenir les personnes qu'elles ne peuvent venir si elles ont des symptômes. Prise de température si besoin. Port du masque (fournit par l'établissement ou le service) Lavage des mains</p> <p>Privilégier les entretiens (familles, partenaires, ...) à distance par téléphone, audioconférence ou visioconférence.</p> <p>Livraison : La livraison est récupérée au portail. La personne qui réceptionne doit se munir de gants et d'un masque. Les bordereaux de réception du jour devront être déposés dans une bannette et traités que le lendemain.</p>	<p style="text-align: center;">Interdire l'accès</p>	<p style="text-align: center;">Circulation de personnes</p>

<p>Visiteurs, livreurs et entreprises 2/2. IME/SESSAD</p>		<p>Si impossibilité du fait du poids ou du volume le livreur peut rentrer sous contrôle et le suivi de l'agent technique.</p> <p>Si non urgent entreposer les colis dans un lieu et les traiter que le lendemain. Si urgent manipuler le colis avec un masque et des gants.</p> <p>Entreprises intervenant à l'intérieur de l'établissement ou du service. Les entreprises doivent fournir un plan d'intervention avant le début des travaux. L'établissement et le service doivent transmettre à l'entreprise un protocole d'intervention avant travaux avec les obligations liées à la distanciation sociale et aux règles d'hygiène.</p> <p>Travaux, limiter les interventions à l'urgence durant les heures d'ouverture. Décaler les travaux non urgents sur les temps de fermeture.</p>		
--	--	---	--	--

PANDEMIE COVID 19 Mesures d'accueil suite confinement

Situation	Effets	Mesures préventives	Actions curatives	Vulnérabilité
<p>Circulation des jeunes. IME/SESSAD</p>	<p>Regroupement Prises en charge dans différents lieux Diffusion possible du virus (rampes, poignées de portes, ...) Croisement de personnes</p>	<p>Informations et formation du personnel. Informations et formation des jeunes Informations des familles et du CVS</p> <p>Affichage</p> <p>Etablissement d'un sens de circulation afin d'éviter le croisement de personnes (Fléchage).</p> <p>A l'intérieur de l'établissement et du service, les déplacements des jeunes devront être limités au strict nécessaire, « organisés et encadrés ». Privilégier le déplacement des professionnels plutôt que des jeunes.</p>		<p>Circulation de personnes</p>

PANDEMIE COVID 19 Mesures d'accueil suite confinement

Situation	Effets	Mesures préventives	Actions curatives	Vulnérabilité
Transport taxis IME	Regroupement	<p>Informations et formation du personnel. Informations et formation des jeunes Informations des familles et du CVS Echelonnement des arrivées et départs Information et formation des chauffeurs (transport privé)</p> <p>Obligation de désinfection du véhicule avant tout transport de jeune. Obligation pour le chauffeur de taxi de porter un masque. Réduction du nombre de jeune dans chaque taxi (deux jeunes maximum). Prise de température du jeune par la famille avant l'heure du départ en taxi. Pas de sac pour réduire les risques de contamination. Désinfection des mains au moyen de gel hydroalcoolique avant la prise de transport (aller et retour). Obligation du port du masque et des gants fournis par le chauffeur de taxi (mise à disposition de masques, gants, lingettes désinfectantes, sprays désinfectants, pour chaque taxi). Désinfection du véhicule après chaque transport. Les familles peuvent assurer le transport de leur enfant si elles le souhaitent.</p>	<p>Si température ou suspicion d'un état fébrile le jeune doit rester à son domicile. La famille doit prévenir le taxi et l'établissement. Si le jeune présente des symptômes, le chauffeur de taxi doit appeler la direction avant que celui-ci ne monte dans le taxi.</p>	Proximité dans les véhicules de transports

PANDEMIE COVID 19 Mesures d'accueil suite confinement

Situation	Effets	Mesures préventives	Actions curatives	Vulnérabilité
<p>Transport en commun IME/SESSAD</p>	<p>Regroupement</p>	<p>Informations et formation du personnel. Informations et formation des jeunes Informations des familles et du CVS</p> <p> limiter le regroupement en décalant les arrivées et les départs des jeunes pour éviter les heures de pointe.</p> <p>Port d'un masque Port de gants Gel hydroalcoolique individualisé pour chaque jeune.</p> <p>Transmission à chaque jeune d'un masque et d'une paire de gant dans un sachet plastique pour son prochain transport. Mise à disposition d'un petit tube de gel hydroalcoolique rechargeable pour chaque jeune. Lavage des mains dès l'arrivée.</p> <p>Mobilisation des familles qui peuvent assurer le transport de leur enfant.</p>	<p>Suspendre les transports en commun</p>	<p>Proximité dans les RER et bus</p>

PLAN D'ACTIVITE IME/SESSAD suite au déconfinement dans le cadre d'un retour dans l'établissement ou le service

Cette proposition de fonctionnement est assujettie à la capacité d'accueil en fonction de la typologie des locaux permettant ou non dans un premier temps la distanciation sociale.

Cette capacité d'accueil reste modulable en fonction de l'absentéisme possible de professionnels

Mise en place d'une alternance de présence des jeunes pour l'IME les Vallées :

- Transmission d'information par mail afin de recueillir le choix des familles et les possibilités pour elles de le réévaluer dans le temps.
- Contacts pris auprès des familles et des jeunes par téléphone afin de s'assurer de la compréhension des modalités de retour ou de maintien à domicile.
- Consultation du CVS.
- Transmission aux professionnels et aux familles du plan de reprise de l'activité.
- Désinfection des locaux avant la reprise.
- Rentrée progressive sur la première semaine d'ouverture ne seront accueillis par alternance un jour sur deux que les groupes de socialisation (les plus jeunes) afin d'évaluer la pertinence de l'organisation.
- Dans un deuxième temps 50% de l'effectif (agrément 56 jeunes) afin de pouvoir respecter la distanciation sociale dans les groupes éducatifs, pour la restauration. Limiter la circulation. Ce nombre maximum de jeunes sera évalué en fonction du taux de présence des professionnels.
- Alternance un jour sur deux (celle-ci pourra être adaptable en fonction des positions parentales sur le retour ou non de leurs enfants, en fonction du nombre il sera possible que des jeunes puissent bénéficier d'un accompagnement sur site tous les jours).
- A taux plein 28 jeunes une semaine sur deux le lundi/mercredi/vendredi puis la deuxième semaine le mardi/jeudi. Chaque jeune bénéficiera de trois jours de présence une semaine sur deux. Accompagnement à distance lorsque le jeune n'est pas en situation présentiel un jour sur deux.
- Pour les jeunes ne pouvant intégrer un dispositif collectif en fonction d'une ou plusieurs comorbidités maintien de l'accompagnement à distance.
- Pour les transports en taxi, de fait de l'alternance limitation du nombre de jeunes par véhicule.
- Pouvoir répondre à une capacité plus restreinte de place disponible au niveau du pôle restaurant.
 - Installation d'un barnum
 - Restauration sur certaines unités éducatives
- Double dispositif :
 - Présentiel
 - A domicile (continuité de l'accompagnement à distance)

- Professionnel pour un accompagnement en présentiel
- Professionnel pour un maintien à domicile
- Présence de l'infirmière à temps plein (augmentation temporaire du temps de travail)
- Renforcement de l'effectif des services généraux pour le nettoyage des locaux si besoin.
- Mutualisation des professionnels de l'ADES pour renforcer l'encadrement de l'IME ou du SESSAD si besoin.

PLAN D'ACTIVITE IME/SESSAD suite au déconfinement dans le cadre d'un retour dans l'établissement ou le service

Cette proposition de fonctionnement est assujettie à la capacité d'accueil en fonction de la typologie des locaux permettant ou non dans un premier temps la distanciation sociale.

Cette capacité d'accueil reste modulable en fonction de l'absentéisme possible de professionnels

Mise en place d'un accompagnement exclusivement individuel des jeunes pour le SESSAD de l'Yerres :

- Transmission d'information par mail afin de recueillir le choix des familles et les possibilités pour elles de le réévaluer dans le temps.
- Contacts pris auprès des familles et des jeunes par téléphone afin de s'assurer de la compréhension des modalités de retour ou de maintien à domicile.
- Consultation du CVS.
- Transmission aux professionnels et aux familles du plan de reprise de l'activité.
- Désinfection des locaux avant la reprise.
- Régulation du temps présentiel des jeunes et des professionnels afin d'éviter les croisements.
- Articuler les accompagnements en fonction du suivi scolaire des jeunes que se soit en présentiel à l'école ou à distance.
- Autant que possible, dans un premier temps privilégier les prises en charge individuelles à l'extérieur du SESSAD.
- Mutualisation de l'intervention de l'infirmière et du médecin de l'IME si besoin
- Augmentation temporaire du temps de travail de l'Agent d'entretien des locaux si nécessaire
- Mutualisation des professionnels de l'ADES pour renforcer l'encadrement de l'IME ou du SESSAD si besoin.

PLAN D'ACTIVITE IME/SESSAD suite au déconfinement dans le cadre d'un maintien à domicile

Maintien de l'accompagnement à domicile :

1. Contact téléphonique ;
2. Envoi par courrier/mail de supports éducatifs ou autres ;
3. Dépôt de supports/matériels, éducatifs ou autres au domicile ;
4. Intervention à domicile en prévention (exemples : pour éviter l'apparition de troubles graves du comportement ; pour éviter l'épuisement d'aidants) ;
5. Intervention à domicile en curatif (exemples : pour suppléer immédiatement la famille pour réguler des troubles graves du comportement ; ...)
6. Accompagnement personnalisé (1 professionnel pour une personne) dans les espaces extérieurs et internes.

Solutions de continuité à distance

- Continuité pédagogique à distance ;
- Guidance éducative à distance ;
- Guidance parentale ;
- Evaluation des difficultés rencontrées ;
- Partage de tutoriels ;
- Aide à la structuration de l'emploi du temps ;
- Entretiens avec un psychologue ;
- Co-construction avec les personnes et les proches aidants des solutions à mettre en place.

Visites à domicile

- Visites à domicile pour interventions éducatives/de soins/ou de rééducation ;
- Visites à domicile pour mise à disposition du matériel pédagogique et accompagnement si besoins ;
- Présence à domicile pour permettre des temps de suppléance et d'aide à la famille ;

PANDEMIE COVID 19 Mesures d'accueil rentrée 2020

Application des mesures du PLAN BLEU pour l'IME et le SESSAD

**Hormis les mesures déclinées ci-après qui renforcent ou modifient les mesures précédentes.
Informations et formation du personnel. Informations et formation des jeunes. Informations des familles et du CVS.**

**Listes à jour d'identification des jeunes et des professionnels.
Registre pour tous les visiteurs.**

SECTEURS	MESURES
Restauration	Distanciation de 1 mètre dans l'attente de récupérer le plateau repas. Mise en place de deux services (2 x 45 minutes) permettant de réduire le nombre de personnes présent en même temps dans le pôle restaurant. Temps de désinfection (tables et aération ¼ d'heure entre les deux services). Deux personnes par table. Pas de face à face, décalage des chaises pour permettre une diagonale de 1 mètre . Mise à disposition d'une salle au 3 ^{ième} étage du château, pour le personnel qui amène son repas, Protocole d'utilisation transmis et affiché.
Transport taxi	Réduction du nombre de jeune dans chaque taxi (deux jeunes maximum). Pas de jeune à côté du chauffeur. Echelonnement des arrivées et départs. Rotation des taxis le matin et l'après-midi.
Zone COVID salle de repos et infirmerie	En cas de suspicion, il convient : D'isoler la personne et respecter impérativement les mesures « barrières ». Lui faire porter un masque. Informer la personne d'appeler son médecin en rentrant et lui remettre les infographies. Protocole d'utilisation transmis et affiché.
Entretien des locaux	L'utilisation des aspirateurs est possible du fait qu'ils sont équipés de filtres virucides.
Prise de températures	IME : à l'arrivée des jeunes (thermomètres disponibles à l'infirmerie, au secrétariat et dans le bureau de la cheffe de service). SESSAD : à l'arrivée au SESSAD ou à chaque prise en charge extérieure (thermomètre disponible au secrétariat et un pour chaque véhicule). Attention point de vigilance : en fonction de la température externe (froid), il convient de prendre les températures à l'intérieur.

Utilisation véhicules IME/SESSAD	Maximum deux jeunes par banquettes espacées d'un siège. Pas de jeune à côté du chauffeur sauf s'il y a un siège vide entre. Protocole d'utilisation transmis et affiché.
Port du masque obligatoire	Affichage des consignes à l'entrée de l'établissement et du service.
Prise en charge des jeunes IME/SESSAD	Applications des mesures barrières. Tous les projets collectifs doivent faire l'objet d'une validation par la direction avant leur mise en place.
Professionnels IME/SESSAD	Applications des mesures barrières et des protocoles. Aucun protocole ne peut être modifié sans validation de la direction.
Individualisation des espaces	Le coefficient de surface pour déterminer le nombre de personne dans un lieu : Surface m ² x 0,8 : 4 = nb de personne n'est plus à ce jour d'actualité. La distanciation physique est de 1 mètre avec le port du masque.

Identification des personnes contacts à risque

Afin de pouvoir identifier les personnes contacts à risque, rappelle de la définition :

(Source : recommandations régionales COVID-19 n°73 du 27/05/2020 – page 16 et MINSANTE/CORRUS N°99)

Une personne contact à risque est une personne qui, en l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact (hygiaphone ou autre séparation physique, masque chirurgical ou FFP2 porté par le cas ou bien la personne contact, masque grand public selon la norme AFNOR porté par le cas et la personne contact) :

- A eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'un mètre, quelle que soit la durée (conversation, repas, accolades, embrassades par exemple)
- A partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, salle d'animation ou à manger, véhicule personnel...) pendant au moins 15 minutes avec un cas
- Est restée en face à face avec un cas à l'occasion d'épisode de toux ou d'éternuement
- A prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins

Dans les 48 h avant l'apparition des symptômes du cas confirmé.

La personne diagnostiquée doit être isolée à domicile durant 7 jours sauf si elle présente toujours des symptômes. Dans ce cas, l'isolement est prolongé jusqu'à 48 H après la fin des symptômes.

Si identification de personnes contacts à risque, celles-ci doivent également être isolées et pratiquer un test à J7 après le dernier contact avec la personne positive.

Novembre 2020 : PANDEMIE COVID 19 application des mesures suite au reconfinement

Application des mesures du PLAN BLEU pour l'IME et le SESSAD

**Hormis les mesures déclinées ci-après qui renforcent ou modifient les mesures précédentes.
Informations et formation du personnel. Informations et formation des jeunes. Informations des familles et du CVS.**

Suite à une allocution du chef de l'état le 28/10/2020, il a été précisé des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire métropolitain, il a été instauré un confinement du 30 octobre au 1er décembre minimum. L'évolution de la crise sanitaire a impliqué la mise en place d'un renforcement des gestes barrières déjà mis en place.

SECTEURS	MESURES
Restauration IME / SESSAD	En plus de la distanciation de 1 mètre déjà appliquée. Renforcement des mesures par la mise en place d'un séparateur en plexiglass transparent sur les tables. Réaménagement de l'espace du pôle restauration et de la répartition des deux services repas. Délimitation de deux espaces pour le SESSAD et utilisation de séparateurs.
Port du masque obligatoire	Affichage des consignes à l'entrée de l'établissement et du service.
Prise en charge des jeunes IME/SESSAD	Déplacement en transport en commun : Pour l'IME chaque jeune possède un certificat de scolarité lui permettant de circuler afin de se rendre à l'établissement et de repartir à son domicile. Pour le SESSAD chaque jeune possède une attestation de prise charge lui permettant de circuler afin de se rendre au service de son domicile ou de l'établissement scolaire et de repartir à son domicile ou dans son établissement scolaire. Les sorties sont autorisées sous réserve de la possibilité d'application des gestes barrières et en fonction de l'évolution de la crise sanitaire. Elles sont soumises à la validation systématique de la direction.
Transport des jeunes par les professionnels IME/SESSAD	Les professionnels doivent se munir des certificats scolaires ou des attestations de prise en charge justifiant le déplacement en cas de contrôle. Protocole transmis.
Transport taxis IME	Chaque taxi a en sa possession un certificat de scolarité en fonction des jeunes qu'il transporte dans l'hypothèse d'un contrôle des forces de l'ordre demandant de justifier le déplacement. Les chauffeurs doivent également avoir le contrat signé avec l'établissement. Information transmise à chaque taxi.

Professionnels IME/SESSAD	Application des mesures barrières et des protocoles. Aucun protocole ne peut être modifié sans validation de la direction. Chaque professionnel doit avoir en permanence son justificatif de déplacement professionnel permanent ainsi que sa carte d'identité professionnelle. Rappel des consignes d'hygiène et de mise en sécurité des lieux tant en fonction de la crise sanitaire que sur l'état d'urgence alerte attentat.
Lavage des mains	En raison de l'approche hivernale impliquant de laisser fermer les portes d'accès aux bâtiments, un distributeur extérieur de gel a été installé à chaque entrée. Protocole affiché devant chaque porte.
Signalement impératif de situations liées au COVID	La personne diagnostiquée doit être isolée à domicile durant 7 jours sauf si elle présente toujours des symptômes. Dans ce cas, l'isolement est prolongé jusqu'à 48 H après la fin des symptômes. Si identification de personnes contacts à risque, celles-ci doivent également être isolées et pratiquer un test à J7 après le dernier contact avec la personne positive. Rappel des numéros d'astreintes Jean-François LAURENT Directeur 06 70 49 86 42 Mylène PROUHEZE Chef de Service de l'IME les Vallées 06 70 49 28 25 Ernest EBONGUENG Chef de service du SESSAD de l'Yerres 06 48 55 87 75

MARS 2021 : PANDEMIE COVID 19 application des mesures

Application des mesures du PLAN BLEU pour l'IME et le SESSAD

**Hormis les mesures déclinées ci-après qui renforcent ou modifient les mesures précédentes.
Informations et formation du personnel. Informations et formation des jeunes. Informations des familles et du CVS.**

De nouvelles variantes du SARS-COV-2, en provenance de divers pays étrangers, ont été détectés sur le territoire français. Certains d'entre eux se caractérisent par une transmissibilité plus importante, et sont susceptibles de contribuer à une intensification de la circulation du virus sur le territoire. Dans ce contexte, il convient de renforcer les mesures de sécurité prévues au sein des établissements médico-sociaux pour limiter la propagation de nouvelles variantes du SARS-COV-2. L'évolution de la crise sanitaire a impliqué la mise en place d'un renforcement des gestes barrières déjà mis en place.

SECTEURS	MESURES
Restauration IME / SESSAD	Lorsqu'une restauration collective est maintenue ou remise en place, en fonction du personnel disponible et de l'architecture du bâtiment, il est à minima nécessaire de veiller au respect de l'ensemble des mesures barrières et notamment les distances entre les personnes durant la prise des repas. La délimitation d'une distanciation de 2 mètres est applicable, sauf si une paroi fixe ou amovible assure une séparation physique.
Port du masque obligatoire	Le port du masque grand public a été rendu obligatoire dans tous les lieux clos, en complément des gestes barrières, à compter du 20 juillet pour limiter les risques d'une reprise de l'épidémie. Désormais, seuls les masques grand public garantissant une filtration supérieure à 90% (correspondant aux normes AFNOR de catégorie 1) sont considérés comme adaptés à la protection contre l'épidémie de Covid-19. Il est obligatoire pour les résidents qui peuvent le porter et les visiteurs. L'usage du masque aux normes AFNOR de catégorie 2, filtrant qu'à 70%, n'est plus recommandé en application de l'avis du HCSP du 18 janvier 2021. Affichage des consignes à l'entrée de l'établissement et du service.
Prise en charge des jeunes IME/SESSAD	Déplacement en transport en commun : En fonction des besoins des attestations peuvent être établies pour les jeunes dans le cadre du couvre-feu. Les sorties sont autorisées sous réserve de la possibilité d'application des gestes barrières et en fonction de l'évolution de la crise sanitaire. Elles sont soumises à la validation systématique de la direction.

Professionnels IME/SESSAD	<p>Application des mesures barrières et des protocoles. Aucun protocole ne peut être modifié sans validation de la direction. Chaque professionnel doit avoir en permanence son justificatif de déplacement professionnel permanent ainsi que sa carte d'identité professionnelle.</p> <p>Rappel des consignes d'hygiène et de mise en sécurité des lieux tant en fonction de la crise sanitaire que sur l'état d'urgence alerte attentat. Information sur l'évolution des dispositifs.</p> <p>Si le professionnel est testé positif, on doit désormais lui appliquer les règles générales :</p> <p>L'isolement des cas confirmés ou probables symptomatiques est ainsi allongé pour tous à 10 jours pleins à partir de la date de début des symptômes avec absence de fièvre au 10ème jour (si le cas reste fébrile, l'isolement doit être maintenu pendant 48h après la disparition de cette fièvre).</p> <p>Pour les cas confirmés asymptomatiques, l'isolement est compté à partir du jour du 1er prélèvement positif (test antigénique ou RT-PCR de 1ère intention) pour une durée de 10 jours pleins également. En cas de survenue de symptômes évocateurs de la Covid-19, la période d'isolement devra être rallongée de 10 jours à partir de la date d'apparition des symptômes.</p> <p>La fin de l'isolement des cas symptomatiques et asymptomatiques n'est pas conditionnée à la réalisation d'un test de contrôle à l'issue de cette période avant la reprise du travail (même pour les variantes d'intérêt V2 et V3).</p>
Lavage des mains	Lavage systématique des mains dès l'arrivée et avant la prise de température. Protocole affiché devant chaque porte.
Utilisation des test RTPCR salivaires	La doctrine d'utilisation des tests RT-PCR salivaires reste à ce stade inchangée : leur utilisation est limitée aux personnes symptomatiques pour lesquelles un prélèvement nasopharyngé est difficile voire impossible à réaliser. Cependant, l'obligation de confirmer par un test RT-PCR les tests positifs réalisés par voie salivaire est désormais levée.
Gestion des Clusters	Si besoin : activation de la cellule de crise au sein de l'établissement et du service.
Signalement impératif de situations liées au COVID	<p>En date du 19/02/2021 : unification des durées d'isolement des cas contacts (La durée de la quarantaine pour les contacts à risque reste à 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé ou probable qu'il s'agisse du virus sauvage ou des variantes d'intérêt V1-V2 et V3), et précise que désormais il n'est plus nécessaire pour ceux qui ont été testés positifs d'avoir un nouveau test négatif pour rompre l'isolement.</p> <p>En date du 22 février précise par ailleurs ce qui suit : La durée d'isolement fixée à 10 jours quelle que soit la souche s'applique à tous les cas COVID, y compris les cas symptomatiques et asymptomatiques.</p> <p>Attention vigilance pour les parents ou proches à ne pas confier au chauffeur un jeune présentant des symptômes.</p> <p style="text-align: center;">Rappel des numéros d'astreintes Jean-François LAURENT Directeur 06 70 49 86 42 Mylène PROUHEZE Chef de Service de l'IME les Vallées 06 70 49 28 25 Ernest EBONGUENG Chef de service du SESSAD de l'Yerres 06 48 55 87 75</p>

MALADIES A DECLARATION OBLIGATOIRE

On distingue deux groupes de Maladie à Déclaration Obligatoire (MDO) :

- 30 MDO qui nécessitent à la fois une intervention urgente locale, nationale ou internationale et une surveillance pour la conduite et l'évaluation des politiques publiques au sens des catégories 1 et 2 de l'article L 3113-1 du code de la santé publique,
- 4 maladies pour lesquelles seule une surveillance est nécessaire au sens de la catégorie 2 de l'article L3113-1 du code la santé publique. Il s'agit de l'infection par le VIH quel que soit le stade, de l'hépatite B aiguë, du tétanos et des mésothéliomes.

L'inscription ou le retrait d'une maladie sur la liste des MDO se fait sur décision du ministre chargé de la Santé par décret pris après avis du Haut conseil de la santé publique (HCSP). Selon le groupe de MDO, ce décret modifie l'article D3113-6 ou l'article D 3113-7 du CSP. Un arrêté du ministre chargé de la santé fixe pour chaque MDO les données individuelles cliniques, biologiques et sociodémographiques transmises à l'autorité sanitaire après avis de la Cnil.

Liste des maladies à déclaration obligatoire selon leur(s) catégorie(s)

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-a-declaration-obligatoire/liste-des-maladies-a-declaration-obligatoire>

Maladie à déclaration obligatoire	Catégorie 1 - Maladie nécessitant une intervention urgente locale, nationale ou internationale	Catégorie 2 - Maladie dont la surveillance est nécessaire à la conduite et à l'évaluation de la politique de santé publique
Botulisme	oui	oui
Brucellose	oui	oui
Charbon	oui	oui
Chikungunya	oui	oui
Choléra	oui	oui
Dengue	oui	oui
Diptérie	oui	oui
Fièvres hémorragiques africaines	oui	oui
Fièvre jaune	oui	oui
Fièvre typhoïde et fièvres paratyphoïdes	oui	oui

Hépatite aiguë A	oui	oui
Infection aiguë symptomatique par le virus de l'hépatite B	non	oui
Infection par le VIH quel qu'en soit le stade	non	oui
Infection invasive à méningocoque	oui	oui
Légionellose	oui	oui
Listériose	oui	oui
Mésothéliomes	non	oui
Orthopoxviroses dont la variole	oui	oui
Paludisme autochtone	oui	oui
Paludisme d'importation dans les départements d'outre-mer	oui	oui
Peste	oui	oui
Poliomyélite	oui	oui
Rage	oui	oui
Rougeole	oui	oui
Rubéole	oui	oui
Saturnisme chez les enfants mineurs	oui	oui
Schistosomiase (bilharziose) urogénitale autochtone,	oui	oui
Suspicion de maladie de Creutzfeldt-Jakob et autres encéphalopathies subaiguës spongiformes transmissibles humaines	oui	oui
Tétanos	non	oui
Toxi-infection alimentaire collective	oui	oui
Tuberculose (incluant la surveillance des résultats issus de traitement)	oui	oui
Tularémie	oui	oui
Typhus exanthématique	oui	oui
Zika	oui	oui